
Séance du 5 Septembre 2024

Nombre de membres

en exercice : 11
présents : 8
votants : 7

L'an 2024, le 5 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

Date de la convocation: 30/08/2024

Présents : Présent : M. DENIS Bruno, Maire, Mme THOMAS Laëtitia, MM : BRETON Alain, COLIN Thibault, DUC Bernard, FROMET Mathieu, HENNEQUIN Patrice, REBOUSSIN Vincent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BAUMANN Michèle à M. DENIS Bruno

Excusé(s) : Mme MOREAU Virginie, M. LABORDE Yann

Secrétaire de séance: M. HENNEQUIN Patrice

1. Compte-rendu du conseil du 9 juillet 2024

PV adopté sous réserve des deux modifications demandées.

2. Compte-rendu des réunions

- Réunion de chantier de la salle des fêtes : fin des travaux prévue fin septembre 2024
- Réunion transfert compétence eau et assainissement du 4 septembre 2024

3. Festilésime 2025

Délibération 27

Il est proposé l'étude du catalogue des artistes pour la tenue d'un concert le samedi 7 juin 2025 à 20h30 à l'église Saint-Martin de Lorges dans le cadre du FESTILLESIME 2025.

Après différents échanges, le conseil municipal propose de faire appel au spectacle de Jipé, artiste chanteur interprète, pour l'édition 2025 pour un montant de 300€ TTC.

De plus, il est nécessaire de proposer une tarification.

Monsieur le Maire propose deux tarifications différentes :

- 0 à 11 ans (inclus) : gratuit
- à partir de 12 ans : 10€

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité :

- **DECIDE de retenir Jipé, artiste chanteur interprète, pour l'édition 2025 pour un montant de 300€ TTC pour le concert du 07 juin 2025,**
- **VALIDE la tarification proposée ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil départemental du 41**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 2)

4. Devis luminaires scène Salle des Fêtes

Point non voté en séance, le devis présenté étant à corriger par l'entreprise. Ce point sera évoqué au prochain conseil municipal.

5. Devis plancher salle des fêtes

Devis non fourni par l'entreprise.

Ce point sera évoqué au prochain conseil municipal.

Questions diverses:

- Commission travaux prévue le mardi 17 septembre à 20h30
- Samedi 14 septembre : reconstitution historique des grognards
- Dimanche 15 septembre : brocante

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Bruno DENIS